

SEANCE DU 04 MARS 2020

Date de convocation : 28 février 2020

L'an deux mil vingt, le quatre mars 2020 à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CINTRAT, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc CINTRAT, Jean-Paul DUPONT, David MOUGE, Armelle PRINGAULT, Claude BRAY, Emmanuel VIALLO, Claude PERIER, Marie-Claude BEAUCOUSIN

Etait absent : Yvon PERISSERE

Pouvoir : Yvon PERISSERE à Claude BRAY

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire demande aux membres du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour le reversement de l'actif de l'association du tennis des granges. Les membres du conseil ont accepté à l'unanimité

LIQUIDATION DU COMPTE DE L'ASSOCIATION DU TENNIS DES GRANGES

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'association du tennis des granges a été dissoute et qu'il reste à son actif la somme de 3 636.52 €. Les statuts de l'association stipulaient qu'en cas de dissolution, l'actif serait reversé à une association sportive de la commune.

Faute d'association sportive, l'association du tennis des granges a décidé de reverser les fonds à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte de recevoir les fonds de l'association du tennis des granges, soit la somme de 3 636.52 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif est présenté par Monsieur Jean-Luc CINTRAT, Président. Celui-ci est adopté sous la présidence de Monsieur Claude BRAY.

Dépenses de fonctionnement : 3 012.17 €

Recettes de fonctionnement : 1 366.84 €

Résultat reporté 2018 : 4 533.16 €

Affectation de résultat : 2 887.83 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide,

D'approuver le compte de gestion 2019, établi par Monsieur RUFFE, trésorier municipal

D'approuver le compte administratif 2019, dont les résultats sont conformes au compte de gestion 2019

D'affecter au budget les résultats de l'exercice 2020.

La séance est levée à 21h30